

---

## ANNEXE

### Décision du CCNR 08/09-0880 TQS concernant deux épisodes de *Les experts : Manhattan (CSI : New York)*

---

#### La plainte

La plainte suivante en date du 4 février 2009 a été envoyée au CRTC et acheminée au CCNR :

J'aimerais savoir qui s'occupe du classement d'âge pour les émissions de télévision. Cela concerne la télésérie *CSI : New York* présentée à TQS. L'an passé, elle était classée 13 ans et + et cette année, elle est classée 8 ans et +. Or le contenu de cette émission n'a pas changé : ce sont des enquêtes policières qui présentent des scènes de cadavres massacrés et ensanglantés de même que des séquences d'autopsie très réalistes qui sont inappropriées pour des enfants. Je crois qu'une révision s'impose à ce sujet.

Le CCNR lui a expliqué qu'il faut fournir une date et une heure spécifique de diffusion, même si c'est tous les épisodes. Le plaignant a écrit de nouveau le 14 février :

L'émission *CSI : New York* est une télésérie (américaine) qui est présentée tous les lundis de 20 h à 21 h depuis quelques années sur réseau TQS. Il vous sera donc facile d'avoir quelques émissions qui sont toujours du même genre. Merci d'avoir répondu à ma requête.

Le CCNR lui a expliqué que c'est lui qui doit identifier un épisode qu'il a vu. Il a fourni ces renseignements le 28 février :

Merci encore de votre réponse. La dernière émission que j'ai écoutée est celle de lundi, 23 fév., 20 h mais ma plainte peut aussi s'appliquer aux émissions des semaines précédentes : 16 fév., 9 fév., 2 fév. et tous les lundis de janvier à 20 h.

Le CCNR a donc commandé les fichiers-témoins pour les épisodes des 16 et 23 février.

#### La réponse du télédiffuseur

TQS a répondu au plaignant le 10 mars :

Monsieur,

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR) nous a fait parvenir votre plainte portant sur deux émissions de la série *CSI : New York, Les experts : Manhattan* diffusées sur nos ondes les 23 et 16 février 2009 à 20 h.

Il est à noter que TQS a suivi le classement recommandé par la RÉGIE DU CINÉMA DU QUÉBEC, qui a classé cette série « G – DÉCONSEILLÉ AUX JEUNES ENFANTS » **ce qui**

**signifie un auditoire de 8+.** Pour votre information, La RÉGIE DU CINÉMA du Québec est l'instance ayant pour mandat de codifier le classement et les avertissements de tout contenu diffusé sur nos médias au Québec (salles de cinéma, dvd, télévision, etc.).

Conformément aux règles d'éthique, nous sommes en droit de diffuser des émissions cotées "Visa général – Déconseillé aux jeunes enfants" à cette heure. Notez qu'une icône **8+** est apparue au début de l'émission et à chaque retour de pause pendant 16 secondes à chaque fois. En rapport avec les avertissements donnés, il revient aux téléspectateurs de juger si leurs enfants doivent ou pas regarder l'émission.

En tant que diffuseur membre du CCNR, nous avons donc respecté toutes les règles de l'organisme.

Nous vous remercions de nous avoir fait part de vos préoccupations et vous prions d'accepter nos sincères salutations.

### **Correspondance additionnelle**

Le plaignant n'était pas satisfait de cette réponse et il a écrit au CCNR le 25 mars :

Bonjour. J'ai reçu la réponse de TQS la semaine passée. On me dit qu'ils se conforment aux normes de la Régie du cinéma du Québec. Cette réponse ne correspond pas tout à fait à l'origine de ma plainte qui était de savoir pourquoi cette série *CSI :NY* qui était classée 13 ans et + l'an passé, est maintenant classée 8 ans et + alors que son contenu n'a pas changé. Je m'informerai à la Régie pour plus de précision. Merci encore pour le suivi de ce dossier.